

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

KIT DE REPARATION SANITAIRE – Comp A - Mastic

N° de révision : 1

Date de révision: 25.06.2018

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

KIT DE REPARATION SANITAIRE – Comp A - Mastic

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Mastic /enduit

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

SOLOPLAST-VOSSCHEMIE

Z. I. Le Fontanil Tél. : 04 76 75 42 38

Rue du Pré Didier Fax : 04 76 56 14 49

38522 SAINT-EGREVE Cedex E-Mail : info1@soloplast.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence:

INRS/ORFILA : Tél : 01 45 42 59 59

<http://www.centres-antipoison.net>

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Catégories de danger:

Sensibilisation respiratoire/cutanée: Skin Sens. 1

Mentions de danger:

Peut provoquer une allergie cutanée.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) n° 1272/2008

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette :

Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle

Acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol

Diméthacrylate de 2,2'-éthylendioxydiéthyle

Bis(2-éthylhexanoate) de cobalt

Mention d'avertissement : Attention

Pictogramme :



GHS07

Mentions de danger :

H317

Peut provoquer une allergie cutanée.

Conseils de prudence

P101

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102

Tenir hors de portée des enfants.

P280

Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux.

P302+P352

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P333+P313

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.

P501

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation régionale.

2.3. Autres dangers

La substance contenue dans le mélange ne remplit pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

KIT DE REPARATION SANITAIRE – Comp A - Mastic

N° de révision : 1

Date de révision: 25.06.2018

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux

N° CAS	Substance	N° CE	N° Index	N° REACH	Quantité
		Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]			
868-77-9	méthacrylate de 2-hydroxyéthyle				6 - 7 %
		212-782-2	607-124-00-X	01-2119490169-29	
		Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1; H315 H319 H317			
27813-02-1	Acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol				2 - 2,5 %
		248-666-3		01-2119490226-37	
		Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1; H319 H317			
109-16-0	Diméthacrylate de 2,2'-éthylendioxydiéthyle				1,5 - 2 %
		203-652-6		01-2119969287-21	
		Skin Sens. 1B; H317			
136-52-7	Bis(2-éthylhexanoate) de cobalt				0,2 - 0,24 %
		205-250-6		01-2119524678-29	
		Carc. 2, Repr. 2, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1, Aquatic Acute 1 (M-Factor = 1), Aquatic Chronic 1; H351 H361 H302 H315 H317 H400 H410			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Premiers secours: veillez à votre autoprotection!

EN CAS D'INHALATION :

Veiller à un apport d'air frais. En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU :

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas de réactions cutanées, consulter un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
En cas de symptômes durables, consulter un ophtalmologiste.

EN CAS D'INGESTION :

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit. Consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés :

Réactions allergiques.

Les contacts prolongés ou répétés avec la peau ou les muqueuses provoquent des irritations, rougissements, formations d'ampoules, inflammations de la peau etc.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

KIT DE REPARATION SANITAIRE – Comp A - Mastic

N° de révision : 1

Date de révision: 25.06.2018

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Jet d'eau pulvérisée, Dioxyde de carbone (CO₂), Mousse, Extincteur à sec

Moyens d'extinction inappropriés :

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Un échauffement provoque une élévation de la pression et génère un risque d'éclatement.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome. (BS EN 137) Vêtement de protection (BS EN 469, BS EN 659, HO A29 A30)

Informations supplémentaires :

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnel.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie. Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger :

Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnel.

Préventions des incendies et explosion :

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Conservé le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé.

Conservé/Stocké uniquement dans le récipient d'origine.

Indications concernant le stockage en commun :

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage :

Protéger des radiations solaires directes.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Mastic /enduit

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

KIT DE REPARATION SANITAIRE – Comp A - Mastic

N° de révision : 1

Date de révision: 25.06.2018

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs de référence DNEL/DMEL :

N° CAS	Désignation	Voie d'exposition	Effet	Valeur
868-77-9 Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle				
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	0,83 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	2,9 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme		Cutanée	systémique	0,83 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	4,9 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme		Cutanée	systémique	1,3 mg/kg p.c./jour
27813-02-1 Acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol				
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	2,5 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	8,8 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme		Cutanée	systémique	2,5 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	17,7 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme		Cutanée	systémique	4,2 mg/kg p.c./jour
109-16-0 Diméthacrylate de 2,2'-éthylendioxydiéthyle				
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	8,33 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	14,5 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme		Cutanée	systémique	8,33 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	48,5 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme		Cutanée	systémique	13,9 mg/kg p.c./jour
136-52-7 Bis(2-éthylhexanoate) de cobalt				
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	0,0558 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	local	0,037 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	local	0,235 mg/m ³

KIT DE REPARATION SANITAIRE – Comp A - Mastic

N° de révision : 1

Date de révision: 25.06.2018

Valeurs de référence PNEC :

N° CAS	Désignation	Valeur
Milieu environnemental		
868-77-9	Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle	
Eau douce		0,482 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		1 mg/l
Eau de mer		0,482 mg/l
Eau de mer (rejets discontinus)		1 mg/l
Sédiment d'eau douce		3,79 mg/kg
Sédiment marin		3,79 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		10 mg/l
Sol		0,476 mg/kg
27813-02-1	Acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol	
Eau douce		0,904 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		0,972 mg/l
Eau de mer		0,904 mg/l
Eau de mer (rejets discontinus)		0,972 mg/l
Sédiment d'eau douce		6,28 mg/kg
Sédiment marin		6,28 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		10 mg/l
Sol		0,727 mg/kg
109-16-0	Diméthacrylate de 2,2'-éthylendioxydiéthyle	
Eau douce		0,164 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		0,164 mg/l
Eau de mer		0,0164 mg/l
Eau de mer (rejets discontinus)		0,164 mg/l
Sédiment d'eau douce		1,85 mg/kg
Sédiment marin		0,185 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		10 mg/l
Sol		0,274 mg/kg
136-52-7	Bis(2-éthylhexanoate) de cobalt	
Eau douce		0,0006 mg/l
Eau de mer		0,00236 mg/l
Sédiment d'eau douce		9,5 mg/kg
Sédiment marin		9,5 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		0,37 mg/l
Sol		10,9 mg/kg

Conseils supplémentaires : Aucune valeur limite n'a été fixée jusqu'à présent à l'échelle nationale.

8.2. Contrôles de l'exposition

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

KIT DE REPARATION SANITAIRE – Comp A - Mastic

N° de révision : 1

Date de révision: 25.06.2018



Contrôles techniques appropriés :

S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.

Mesures d'hygiène :

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Protection des yeux/du visage :

Porter un appareil de protection des yeux/du visage. (DIN EN 166)

Protection des mains :

Porter des gants de protection.

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques. Tenir compte des temps de résistance à la perforation et des caractéristiques de gonflement de la matière.

Protection de la peau :

Porter un vêtement de protection approprié. Chaussures de sécurité résistant aux agents chimiques. (EN ISO 20344)

Protection respiratoire :

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

Appareil filtrant (masque complet ou embout buccal) avec filtre: B

Appareil filtrant combiné (EN 14387)

Dispositif de conteneur à air comprimé (NF EN 137)

Appareil à adduction d'air frais (NF EN 138)

À observer: EN 529

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement :

Éviter une introduction dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	Liquide (Pâte)
Couleur:	divers
Odeur:	caractéristique
pH-Valeur:	non déterminé

Modification d'état :

Point de fusion:	(méthacrylate de 2 -hydroxyéthyle) < -60
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	(méthacrylate de 2- hydroxyéthyle) 213 °
Point d'éclair:	(méthacrylate de 2- hydroxyéthyle) 106 °

Inflammabilité :

solide:	non déterminé
gaz:	non applicable

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

KIT DE REPARATION SANITAIRE – Comp A - Mastic

N° de révision : 1

Date de révision: 25.06.2018

Dangers d'explosion :

Le produit n'est pas: Explosif.

Limite inférieure d'explosivité:

non déterminé

Limite supérieure d'explosivité:

non déterminé

Température d'inflammation:

(méthacrylate de 2-hydroxyéthyle) 375 °C

Température d'auto-inflammabilité :

solide:

non déterminé

gaz:

non applicable

Température de décomposition:

non déterminé

Propriétés comburantes :

Non comburant.

Pression de vapeur:

(méthacrylate de 2-hydroxyéthyle) 0,08 hPa

(à 20 °C)

Densité:

1,870 g/cm³

Hydrosolubilité:

(méthacrylate de 2-hydroxyéthyle) >= 100 g/L

Solubilité dans d'autres solvants :

non déterminé

Coefficient de partage:

(méthacrylate de 2-hydroxyéthyle) 0,42

Viscosité dynamique:

700000 ± 50000 mPa·s

(à 25 °C)

Viscosité cinématique:

non déterminé

Densité de vapeur:

non déterminé

Taux d'évaporation:

(Air = 1) 4,5

9.2. Autres informations

Seuil olfactif: non déterminé

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

10.4. Conditions à éviter

Protéger des radiations solaires directes.

10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë :**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

KIT DE REPARATION SANITAIRE – Comp A - Mastic

N° de révision : 1

Date de révision: 25.06.2018

N° CAS	Substance					
	Voie d'exposition	Dose		Espèce	Source	Méthode
868-77-9	méthacrylate de 2-hydroxyéthyle					
	orale	DL50 mg/kg	5564	Rat	Producteur	
	cutanée	DL50 mg/kg	> 5000	Lapin	Producteur	
27813-02-1	Acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol					
	orale	DL50 mg/kg	> 2000	Rat	Producteur	OCDE 401
	cutanée	DL50 mg/kg	> 5000	Lapin	Producteur	
136-52-7	Bis(2-éthylhexanoate) de cobalt					
	orale	ATE	500 mg/kg			
	cutanée	DL50 mg/kg	> 2000	Rat	Producteur	OCDE 402

Irritation et corrosivité :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants :

Peut provoquer une allergie cutanée. (méthacrylate de 2-hydroxyéthyle; Acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol; Diméthacrylate de 2,2'-éthylendioxydiéthyle; Bis(2-éthylhexanoate) de cobalt)

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Expériences tirées de la pratique

Observation diverses :

Les contacts prolongés ou répétés avec la peau ou les muqueuses provoquent des irritations, rougissements, formations d'ampoules, inflammations de la peau etc.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité :

Le produit n'est pas: Écotoxicologique.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

KIT DE REPARATION SANITAIRE – Comp A - Mastic

N° de révision : 1

Date de révision: 25.06.2018

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
868-77-9	méthacrylate de 2-hydroxyéthyle					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	> 100	96 h	Oryzias latipes (Ricefish)	Producteur OCDE 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	345 mg/l	72 h	Selenastrum capricornutum	Producteur OCDE 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	380 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	Producteur OCDE 202
	Toxicité pour les crustacés	NOEC	24,1 mg/l	21 d	Daphnia magna (puce d'eau géante)	Producteur OCDE 211
27813-02-1	Acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol					
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	> 143	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	Producteur OCDE 202
109-16-0	Diméthacrylate de 2,2'-éthylendioxydiéthyle					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	16,4 mg/l	96 h	Brachydanio rerio	Producteur OCDE 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	72,8 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	Producteur OCDE 201
	Toxicité pour les crustacés	NOEC	32 mg/l	21 d	Daphnia magna (puce d'eau géante)	Producteur OCDE 211

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

N° CAS	Substance			
	Méthode	Valeur	d	Source
	Évaluation			
868-77-9	méthacrylate de 2-hydroxyéthyle			
	OECD 301C	92 - 100 %	14	Producteur
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			
109-16-0	Diméthacrylate de 2,2'-éthylendioxydiéthyle			
	OECD 301B	85 %		Producteur
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			
136-52-7	Bis(2-éthylhexanoate) de cobalt			
	OECD 301B	60 %	10	Producteur
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

Coefficient de partage n-octanol/eau :

N° CAS	Substance	Log Pow
868-77-9	méthacrylate de 2-hydroxyéthyle	0,42
27813-02-1	Acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol	2,3
109-16-0	Diméthacrylate de 2,2'-éthylendioxydiéthyle	2,3

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

La substance contenue dans le mélange ne remplit pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

KIT DE REPARATION SANITAIRE – Comp A - Mastic

N° de révision : 1

Date de révision: 25.06.2018 Page 10 de 12

12.6. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Informations supplémentaires :

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets :

Élimination :

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

L'élimination des emballages contaminés :

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

- | | |
|--|--|
| 14.1. Numéro ONU: | Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport. |
| 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: | Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport. |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport: | Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport. |
| 14.4. Groupe d'emballage: | Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport. |

Transport fluvial (ADN)

- | | |
|--|--|
| 14.1. Numéro ONU: | Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport. |
| 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: | Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport. |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport: | Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport. |
| 14.4. Groupe d'emballage: | Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport. |

Transport maritime (IMDG)

- | | |
|--|--|
| 14.1. Numéro ONU: | Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport. |
| 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: | Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport. |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport: | Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport. |
| 14.4. Groupe d'emballage: | Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport. |

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

- | | |
|-------------------------------------|--|
| 14.1. Numéro ONU: | Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport. |
| 14.2. Désignation officielle | Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport. |

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

KIT DE REPARATION SANITAIRE – Comp A - Mastic

N° de révision : 1

Date de révision: 25.06.2018

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT:

non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE :

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3: méthacrylate de 2-hydroxyéthyle; Acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol; Diméthacrylate de 2,2'-éthylendioxydiéthyle; Bis(2-éthylhexanoate) de cobalt; Cramer Repair-Kit / Filler 207xx, new, styrene free

2010/75/UE (COV): < 0,01 % (0,14 g/L)

Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III): N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

Prescriptions nationales :

Limitation d'emploi:

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

Classe de contamination de l'eau (D):

2 - pollue l'eau

Résorption cutanée/sensibilisation:

Provoque des réactions hyper-sensitives allergiques.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes :

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service

LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Skin Sens. 1; H317	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral) :

H302

Nocif en cas d'ingestion.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

KIT DE REPARATION SANITAIRE – Comp A - Mastic

N° de révision : 1

Date de révision: 25.06.2018

H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations supplémentaires :

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul